



# CONTACT ONTARIOIS | 38<sup>E</sup> ÉDITION

## FRAIS D'INSCRIPTION 2019

### DÉLÉGUÉS

Échéance pour l'inscription : le 4 janvier 2019\*

<p><b>Les frais d'inscription pour les délégués - une inscription comprenant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'accès à toutes les activités et repas inclus à l'horaire (excluant le souper-conférence et le Gala Contact);</li> <li>➤ L'accès aux Vitrines, Intégrales et Présentations Éclair;</li> <li>➤ L'inscription aux activités de formation et aux ateliers;</li> <li>➤ L'accès à la Salle Contact;</li> <li>➤ L'accès aux soirées du Bastringue;</li> <li>➤ La trousse du participant et le Cahier Contact;</li> <li>➤ L'accès aux navettes prévues à l'horaire.</li> </ul>		
<p><b>MEMBRE de Réseau Ontario</b></p> <p>- 1<sup>re</sup> inscription</p>	<p><b>295 \$</b> plus taxes (13 % TVH)</p>	
<p>- chaque inscription additionnelle</p>	<p><b>225 \$</b> plus taxes (13 % TVH)</p>	
<p><b>DIFFUSEUR NON MEMBRE OU DÉLÉGUÉ</b></p> <p>- 1<sup>re</sup> inscription</p>	<p><b>350 \$</b> plus taxes (13 % TVH)</p>	
<p>- chaque inscription additionnelle</p>	<p><b>275 \$</b> plus taxes (13 % TVH)</p>	

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES	
Gala Contact – chaque billet	<b>70 \$</b> plus taxes (13 % TVH)
Souper-conférence – chaque billet	<b>35 \$</b> plus taxes (13 % TVH)

**Dates limites :**

**3 décembre :**

Fin des inscriptions au répertoire des spectacles du Cahier Contact  
 Fin des inscriptions au répertoire des producteurs du Cahier Contact  
 Fin de l'achat de publicité dans le Cahier Contact

**20 décembre :**

Date limite pour soumettre vos préférences pour les rencontres Entremet'Heure  
 Fin du tarif préférentiel à l'hôtel Marriott Ottawa

**\*4 janvier 2019 :**

Fin des inscriptions à l'événement (aucune parution dans le cahier contact ni rencontre Entremet'Heure)

**Frais d'inscriptions :**

À part les frais non remboursables, tel qu'indiqué dans les frais d'inscriptions, toute annulation effectuée (par courriel) du **8 décembre 2018 au 4 janvier 2019** (inclusivement) sera assujettie à des **frais d'annulation de 25 %** du montant total de la facture, c'est-à-dire que Réseau Ontario remboursera seulement 75 % de la facture. **Après le 4 janvier 2019, aucun remboursement ne sera effectué.**